



Assemblée générale

Distr. générale
4 août 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 68 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Promotion et protection des droits de l'enfant :
suite donnée aux textes issus de la session
extraordinaire consacrée aux enfants**

Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport évalue les mesures prises en 2019 en vue d'édifier un monde digne des enfants et met en évidence les mesures qu'il reste à prendre à cette fin ainsi que les réorientations stratégiques à opérer pour améliorer la situation des enfants.

Le rapport a été établi en application de la résolution [S-27/2](#) de l'Assemblée générale, adoptée à sa vingt-septième session extraordinaire en 2002, et des résolutions [58/282](#) et [61/272](#), dans lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire rapport régulièrement sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action qui figure en annexe à la résolution [S-27/2](#).

* [A/75/150](#).



I. Introduction

1. À la session extraordinaire consacrée aux enfants, que l'Assemblée générale a tenue en 2002, les délégations de 190 pays ont adopté la Déclaration et le Plan d'action intitulés « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), dans lesquels les gouvernements ont pris l'engagement d'atteindre une série d'objectifs et de cibles spécifiques, assortis de délais et mesurables, en faveur des enfants et des jeunes, l'accent étant mis sur : a) la promotion d'une existence saine ; b) l'offre d'un enseignement de qualité ; c) la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence ; d) la lutte contre le VIH/sida. Bon nombre des objectifs figurant dans le Plan d'action constituent de fait des jalons pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, puis plus largement des objectifs de développement durable. Le présent rapport, qui est le dix-huitième du genre, fait le point des progrès accomplis dans la suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire.

2. Au niveau mondial, de nombreux aspects du bien-être des enfants ont continué de s'améliorer au cours de la décennie écoulée. Le taux de mortalité des moins de 5 ans est passé de 93 décès pour 1 000 naissances en 1990 à 39 décès pour 1 000 naissances en 2018, les progrès les plus notables ayant été enregistrés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ce qui donne à penser que d'autres avancées sont possibles d'ici à 2030. Le nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance a diminué, passant de 194 millions en 2002 à 144 millions en 2019. Le nombre d'enfants inscrits à l'école primaire et secondaire est plus élevé que jamais et la parité filles-garçons en ce qui concerne les taux d'achèvement des études primaires et secondaires est une réalité dans le monde entier. Le taux de mariages d'enfants a continué à baisser, en particulier en Asie du Sud : on estime à 25 millions le nombre de mariages d'enfants évités au cours de la dernière décennie. Le taux de couverture des traitements antirétroviraux chez les femmes enceintes vivant avec le VIH a presque doublé, passant de 44 % en 2010 à plus de 80 % en 2018, ce qui a permis de réduire le nombre de nouvelles infections infantiles résultant de la transmission mère-enfant, passé de 240 000 en 2010 à 130 000 en 2018.

3. Cependant, le monde continue de faire face à des défis inouïs pour faire respecter les droits de l'enfant, car les progrès mondiaux masquent des résultats inégaux. De nombreux enfants sont laissés pour compte, notamment ceux des ménages les plus pauvres, ceux privés de soins familiaux, ceux qui vivent dans des zones rurales reculées ou des zones urbaines pauvres, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, ou dans des milieux fragiles et touchés par les conflits. Quelque 15 000 enfants de moins de 5 ans meurent encore chaque jour et la plupart succombent à des maladies qui pourraient être évitées ou traitées, ou à la malnutrition. Plus de 50 pays ne sont toujours pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs 2 et 3 du développement durable et les cibles 2.2 et 3.2, relatives à la malnutrition et à la mortalité infantile, et les pays qui ont déjà atteint ces cibles doivent faire davantage pour réduire les inégalités en leur sein. Le retard de croissance touche encore 144 millions d'enfants et 47 millions d'enfants souffrent d'émaciation. La prévalence de l'anémie chez les filles et les femmes est restée inchangée au cours de la dernière décennie. On estime que 1,6 million d'adolescents (âgés de 10 à 19 ans) vivaient avec le VIH en 2018, dont 190 000 avaient été nouvellement infectés. Le monde n'est pas en voie d'atteindre l'objectif 4 (assurer à tous une éducation de qualité) : plus de 258 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes ne sont pas scolarisés¹, alors qu'une crise de l'apprentissage compromet l'accès à une éducation de qualité, même pour

¹ Institut de statistique de l'UNESCO, « New methodology shows that 258 million children, adolescents and youth are out of school », fiche d'information n° 56, Paris, septembre 2019.

ceux qui vont à l'école. On estime qu'à l'heure actuelle, 650 millions de femmes et de filles ont été mariées avant l'âge de dix-huit ans, et au moins 200 millions de femmes et de filles ont subi des mutilations génitales féminines. Des millions d'enfants privés de soins familiaux, y compris les enfants des rues, les enfants non accompagnés et séparés ou ceux qui vivent dans des structures de protection de remplacement, sont particulièrement exposés au risque d'être laissés pour compte.

4. Les crises humanitaires continuent de faire peser une grave menace sur le développement mondial et la jouissance par les enfants de leurs droits. En 2019, 1 personne sur 45 (près de 167 millions) a eu besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Les conflits armés prolongés ont continué de constituer le premier moteur des besoins humanitaires, suivis par les déplacements de population, l'insécurité alimentaire, les épidémies et les catastrophes naturelles. Quelque 149 millions d'enfants vivaient dans des zones de conflit à forte intensité. L'année 2019 a conclu une décennie meurtrière pour les enfants dans les conflits. Plus de 170 000 violations graves contre les enfants ont été documentées depuis 2010 et le nombre de pays en proie à un conflit est plus élevé aujourd'hui qu'à aucun autre moment depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant en 1989. En 2019, les changements climatiques ont continué de provoquer des phénomènes météorologiques extrêmes et d'accentuer les vulnérabilités existantes, avec des conséquences particulièrement graves pour les enfants des zones touchées par les conflits, comme la région du Sahel en Afrique. Au niveau mondial, plus de 500 millions d'enfants vivent dans des endroits touchés par des inondations très récurrentes, et près de 160 millions dans des zones connaissant de graves sécheresses².

5. La pandémie de coronavirus (COVID-19) a déclenché une crise économique d'une ampleur sans précédent, les pays ayant arrêté leur économie pour tenter de contenir la propagation du virus. Les conséquences socioéconomiques de la crise pour les enfants, les familles et les communautés, en particulier pour les plus défavorisés, risquent d'être dévastatrices et prolongées. Une crise des droits de l'enfant se profile, car la pandémie et les mesures prises pour l'endiguer, y compris le confinement, perturbent les moyens de subsistance et les services sociaux dont les enfants dépendent pour leur bien-être, leur santé, leur sécurité et leur éducation. Les enfants exclus, y compris les enfants des rues, sont les plus mal lotis. L'urgence de l'appel du Secrétaire général à une décennie d'action pour réaliser les objectifs de développement durable n'a fait que décupler.

II. Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

A. Planifier en faveur des enfants

6. En 2019, année du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, 110 pays ont fait leur l'engagement mondial volontaire « Pour chaque enfant, tous ses droits »³, reconnaissant des menaces telles que les changements climatiques, l'urbanisation rapide, l'exploitation non soutenable des ressources naturelles, les conflits prolongés et les crises humanitaires, les déplacements forcés, les risques liés à la desserte numérique et la pauvreté multidimensionnelle et intergénérationnelle. Lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la célébration de cet anniversaire, les intervenantes

² Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Action humanitaire pour les enfants 2020 : Vue d'ensemble* (New York, 2019).

³ Voir www.unicef.org/child-rights-convention/global-action.

et intervenants ont insisté sur le lien entre la réalisation des droits de l'enfant et celle des objectifs de développement durable. Les participantes et participants ont appelé à institutionnaliser la participation effective des enfants aux délibérations et à la prise de décision au niveau mondial, y compris dans le cadre des réunions officielles des entités des Nations Unies⁴.

7. Depuis l'adoption, en 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, 142 pays ont présenté un examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable. En 2019, près des trois quarts des 46 États Membres ayant présenté un examen ont mentionné des travaux entrepris pour faire respecter les droits de l'enfant dans le cadre de la réalisation du Programme 2030. Par ailleurs, 51 autres pays doivent présenter un rapport lors du forum de 2020, ce qui montre que les pays sont très désireux de présenter les efforts déployés pour réaliser les objectifs. Le consensus grandit, notamment grâce à la mobilisation des jeunes, autour de l'idée que les droits des enfants et la menace que représentent pour eux les changements climatiques et la dégradation de l'environnement devraient être abordés explicitement dans des processus tels que ceux relatifs aux contributions déterminées au niveau national et aux plans d'adaptation nationaux établis au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

B. Promouvoir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant

8. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les droits de l'enfant dans certains domaines, mais les États Membres doivent renouveler leur engagement pour faire face aux menaces qui compromettent l'exercice de ces droits et réaliser les objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Programme 2030.

9. En 2019, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a continué de participer au suivi de l'exercice des droits des enfants effectué par les mécanismes mondiaux des droits de l'homme, en soumettant des rapports au Comité des droits de l'enfant sur la situation dans 31 pays et en fournissant des conseils à 62 pays faisant l'objet d'examen relatifs à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à l'Examen périodique universel. Les recommandations faites aux États parties par ces mécanismes se sont concentrées sur les priorités relatives aux droits de l'enfant, assurant ainsi une meilleure application du principe de responsabilité par ces États. L'UNICEF participe systématiquement dans l'Examen périodique universel, en mettant en avant les priorités des droits de l'enfant dans 11 pays et en contribuant aux recommandations faites aux États. Il a également mis au point une boîte à outils en ligne pour guider ses bureaux nationaux dans leur coopération avec les mécanismes des droits de l'homme dans des domaines tels que le signalement des violations, la suggestion de recommandations politiques et l'appui à leur mise en œuvre.

10. Des progrès considérables ont été accomplis en matière d'égalité des sexes par rapport aux droits de l'enfant au cours des deux dernières décennies. Les efforts déployés pour lever les obstacles liés au sexe dans l'éducation, la santé et la protection contre la violence ont permis de créer des conditions plus équitables pour les femmes et les filles et d'améliorer la situation des enfants. Des défis considérables persistent

⁴ Voir le résumé établi par la présidence de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale organisée à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/pga/74/2020/04/09/summary-of-the-high-level-meeting-on-the-thirtieth-anniversary-of-the-adoption-of-the-convention-on-the-rights-of-the-child.

cependant. Près de deux filles sur trois sont inscrites dans l'enseignement secondaire, contre une sur deux en 1998, et le taux d'alphabétisation des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans est passé de 80 % à 90 % depuis 1995, mais une sur dix reste analphabète. L'incidence de pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines a diminué depuis le milieu des années 1990, mais une fille sur vingt âgée de 15 à 19 ans (soit environ 13 millions) a déjà subi des rapports sexuels forcés. Le taux de nouvelles infections par le VIH chez les adolescentes a diminué de moitié depuis 1995. Néanmoins, les filles continuent de représenter près de trois nouvelles infections sur quatre chez les adolescents. De nombreuses filles, en particulier celles issues des ménages les plus pauvres et des communautés marginalisées, celles qui sont en déplacement et celles qui vivent dans des zones de conflit ou fragiles, continuent de subir des discriminations qui les empêchent de jouir pleinement de leurs droits.

C. Coopérer avec des partenaires et mobiliser des ressources en faveur des enfants

11. En 2019, le montant de l'aide publique au développement (APD) versée par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est élevé à 152,8 milliards de dollars en 2019, soit une augmentation de 1,4 % en termes réels par rapport à 2018, selon les données préliminaires recueillies auprès des agences d'aide publique au développement. Entre 2018 et 2019, l'aide publique au développement bilatérale en faveur de l'Afrique a augmenté de 1,3 % et celle en faveur des pays les moins avancés, de 2,6 %. Les cinq mêmes pays membres du Comité qu'en 2018 (le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède) ont atteint ou dépassé l'objectif consistant à atteindre un ratio APD/revenu national brut de 0,7 %. Parmi les non-membres, la Turquie, dont l'APD n'est pas comptabilisée dans le montant total de l'aide fournie au Comité, a consacré 1,5 % de son revenu national brut à l'aide au développement. L'APD représente plus des deux tiers des capitaux étrangers dont bénéficient les pays les moins avancés. Les membres du Comité aident les pays en développement à combattre les crises sanitaires et économiques causées par la COVID-19 et certains pays donateurs ont déjà annoncé qu'ils allaient réaffecter l'APD pour améliorer les conditions de vie de base, construire des installations sanitaires d'urgence et fournir des liquidités aux banques des pays en développement.

12. En 2019, l'Union européenne a fait des droits de l'enfant sa priorité pour l'année en matière de droits humains. En partenariat avec l'UNICEF, elle a lancé #therealchallenge, une campagne mondiale pour les droits de l'enfant qui a été vue 336 millions de fois sur TikTok, appréciée 20 millions de fois et partagée 1,2 million de fois dans 41 pays cette année-là seulement. À la demande du Parlement européen, la Commission européenne a annoncé qu'elle allait élaborer une stratégie globale sur les droits de l'enfant, dotée d'un budget propre, incluant un indicateur « enfant » et comprenant des contributions provenant de consultations avec des enfants. Au Parlement européen, l'Intergroupe du Parlement européen sur les droits de l'enfant, une coalition multipartite, a été rétabli et pour la première fois, la Journée mondiale de l'enfance a été marquée par un événement de haut niveau au cours duquel des enfants ont participé à une session plénière du Parlement.

13. Les initiatives du Partenariat programmatique mondial ont permis de nouvelles avancées pour les enfants, en particulier les plus défavorisés. Grâce à sa collaboration avec Gavi, l'Alliance du Vaccin, l'UNICEF a contribué à placer l'équité au cœur de l'action, notamment en ce qui concerne les obstacles liés au genre rencontrés dans les campagnes mondiales de vaccination. La demande de vaccination et son acceptabilité

figurent dans la stratégie Gavi 5.0, qui devrait permettre de lever un montant estimé à 9 milliards de dollars pour les vaccinations mondiales au cours de la période 2021-2025. En octobre 2019, 14,2 milliards de dollars ont été promis au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour la période 2020-2022. Le Mécanisme mondial de financement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants a continué d'aider les gouvernements des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur à réformer leur manière de prioriser les soins de santé et la nutrition, de les financer et d'éliminer les décès évitables de mères, d'enfants et d'adolescents. En 2019, le Partenariat mondial pour l'éducation a soutenu l'accès à une éducation de qualité et reçu de nouvelles subventions pour le Cameroun, Kiribati, le Népal, le Soudan du Sud et le Tadjikistan. Vingt-cinq nouveaux États ont rejoint le partenariat Assainissement et eau pour tous, ce qui porte le total à 68 États parmi 255 partenaires.

14. En juillet 2019, la Directrice générale de l'UNICEF a présenté au Conseil d'administration du Fonds monétaire international un exposé sur les dépenses sociales pour les enfants, ce qui a permis de dégager un large consensus en vue d'une collaboration plus avancée pour l'amélioration des dépenses sociales. L'UNICEF et la Banque africaine de développement ont entamé une collaboration sur les droits des enfants dans plusieurs secteurs, notamment l'exploitation minière du cobalt et la culture du cacao. L'UNICEF et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ont signé un protocole d'accord lors de la session de 2019 de l'Assemblée générale en vue d'une coopération en matière de jeunesse, de genre, d'infrastructures durables et d'accès aux services, aux données et à la recherche. Le Fonds philanthropique musulman mondial pour les enfants a été lancé lors de la session de 2019 de l'Assemblée générale, dans le but de faciliter les partenariats public-privé afin de financer des programmes de développement et des programmes humanitaires dans les pays membres de la Banque islamique de développement.

15. Le Secrétaire général a invité les organismes des Nations Unies spécialisés dans la nutrition à élaborer le premier plan d'action mondial sur l'émaciation des enfants, en réaction à la lenteur des progrès faits dans la réalisation de la cible de l'objectif de développement durable en question et aux appels de plus en plus pressants en faveur d'une approche plus coordonnée et plus rationnelle de la crise de la malnutrition aiguë. Les grandes lignes de ce plan ont été rendues publiques fin 2019 ; l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF en dirigent conjointement le déploiement normatif et opérationnel, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Programme alimentaire mondial (PAM). Le plan d'action mondial « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous » (SDG3+GAP), lancé en 2019, réunit 12 organismes multilatéraux spécialisés dans la santé, le développement et l'aide humanitaire⁵ afin de mieux harmoniser et d'accélérer les progrès réalisés dans le cadre des objectifs de développement durable liés à la santé, et d'en rendre compte comme il se doit. En 2019, le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, qui réunit 14 organismes des Nations Unies, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Afrique et l'initiative Identification for development de la Banque Mondiale, est parvenu à un consensus inédit concernant une approche commune de l'enregistrement des faits d'état civil, des

⁵ Gavi Alliance ; Mécanisme mondial de financement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants ; Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; UNICEF ; Facilité internationale d'achat de médicaments ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Banque mondiale ; Programme alimentaire mondial ; Organisation mondiale de la Santé.

statistiques d'état civil et de la gestion de l'identité et a élaboré des directives opérationnelles à l'intention des équipes de pays des Nations Unies.

16. Le HCR et l'UNICEF ont formalisé un plan commun pour la défense des droits et la protection du bien-être des enfants réfugiés et des communautés d'accueil. Il est axé sur l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la protection de l'enfance et la prise en compte des enfants réfugiés dans les politiques et plans nationaux. Les deux organismes restent à la tête de la Coalition pour le respect du droit de chaque enfant à une nationalité, dans le cadre de laquelle des stratégies conjointes visant à prévenir l'apatridie chez les enfants et à mettre un terme à ce phénomène ont été élaborées dans 23 pays à ce jour. Ils développent également des outils de renforcement des capacités en collaboration avec l'Institute on Statelessness and Inclusion. L'UNICEF et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, qui codirigent la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats, se sont employés tout au long de l'année 2019 à établir des liens stratégiques avec les programmes de développement des pays, notamment pour contribuer à la réalisation des cibles 8.7 et 16.2 des objectifs de développement durable.

17. La décennie d'action offre une occasion sans précédent d'améliorer à long terme la situation des enfants laissés pour compte, comme celles et ceux qui vivent dans la rue. Les équipes de pays des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UNICEF mettront en œuvre des programmes communs sur diverses questions, notamment la réduction de la pauvreté, la protection sociale, la prévention de la séparation des familles, la protection des enfants contre la violence et l'exploitation, l'égalité d'accès à la justice, l'accès à une éducation de qualité et inclusive et l'amélioration de la sécurité des villes pour les enfants.

D. Suivi des progrès

18. L'UNICEF a continué d'aider les pays à mener des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, un programme international de premier plan d'enquêtes auprès des ménages visant à recueillir des données sur la situation des enfants, des adolescentes et des adolescents ainsi que des femmes. Pour le sixième cycle, actuellement en cours, environ 250 indicateurs sont en cours de compilation et des données sont fournies pour 33 indicateurs des objectifs de développement durable. Quelque 70 enquêtes ont été lancées dans plus de 65 pays et le cycle actuel devrait être achevé d'ici 2021.

19. En tant que responsable (ou coresponsable) de 19 indicateurs des objectifs de développement durable relatifs aux enfants, l'UNICEF a élaboré des définitions internationalement reconnues, des outils et des lignes directrices pour la compilation des indicateurs et aide les pays à combler les lacunes en matière de données. Il a élargi sa base de données mondiale pour y inclure près de 300 indicateurs sur les enfants et les femmes et en faire une source de données et d'informations faisant autorité pour la communication et l'analyse. Il a également favorisé le renforcement des capacités statistiques nationales grâce à une augmentation des investissements, l'adaptation des normes données convenues au niveau international en matière de statistiques et de données ainsi que le partage des bonnes pratiques. Grâce à un appui renforcé aux systèmes de données administratives et aux systèmes d'information ordinaires, plus de la moitié des pays disposent d'une bonne couverture concernant les indicateurs des objectifs de développement durable relatifs aux enfants et peuvent procéder à une ventilation des données au moins modérée.

20. Les investissements dans les systèmes de gestion de l'information ont augmenté pour ce qui est de la prise en charge dans le domaine de la protection de l'enfance

dans les contextes d'assistance humanitaire et d'aide au développement. Primero, une plateforme numérique soutenue et utilisée par l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et des dizaines d'autres acteurs du développement, aide à gérer les données liées à la protection grâce à des outils qui facilitent la prise en charge des cas, le suivi des violations des droits, la recherche des familles des enfants et les retrouvailles. Primero est actuellement mis en œuvre dans 33 situations et dans 26 pays. En 2019, l'UNICEF et ses partenaires ont lancé l'initiative Responsible Data for Children afin de renforcer la confidentialité des données et d'encourager les meilleures pratiques à cet égard.

21. Bien que des progrès aient été réalisés en matière de suivi, des difficultés subsistent, en particulier dans les États fragiles et en proie à des conflits. On peut notamment citer le manque de capacité et de financement et la coordination limitée entre les partenaires et au niveau interne. Il faudra mettre en place des systèmes de suivi pour la collecte de données ordinaires et administratives ou renforcer ceux qui existent afin d'améliorer la disponibilité des informations concernant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le manque de données sur les enfants privés de soins familiaux est particulièrement préoccupant. Beaucoup de ceux qui vivent en institution ou dans la rue ne sont pas pris en compte dans les enquêtes sur les ménages. Dans son observation générale n° 21 (2017) sur les enfants en situation de rue, le Comité des droits de l'enfant a indiqué que les États parties ont l'obligation d'appliquer une approche fondée sur les droits de l'enfant aux stratégies et initiatives visant ces enfants et a souligné l'importance cruciale de la collecte systématique de données. Absents des statistiques officielles, les enfants en situation de rue restent politiquement et socialement invisibles, ce qui amplifie leur marginalisation et leur exposition potentielle à des violations de leurs droits.

E. Participation et libre expression des enfants

22. L'appui à la participation effective des enfants et des adolescents dans les domaines qui les concernent est un principe directeur de la Convention relative aux droits de l'enfant et un élément fondamental du Programme 2030. Les enfants et les adolescents doivent être consultés sur la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des services et ils doivent recevoir l'appui nécessaire pour exercer une influence sur les décisions et favoriser le changement dans leurs communautés et au-delà. Il faut pour cela créer des mécanismes durables et des possibilités de participation, aider au renforcement des compétences et des capacités des enfants et des adolescents, investir dans le changement des normes sociales et appliquer des politiques et des législations visant à favoriser un environnement propice.

23. En 2019, 4 millions d'adolescentes et d'adolescents ont participé, dans 113 pays, à des initiatives d'engagement civique ou en ont dirigé dans le cadre de programmes appuyés par l'UNICEF, dont 440 000 dans 23 pays touchés par un conflit ou une catastrophe. En Jordanie, le Mouvement national pour l'engagement et le bénévolat des jeunes (Nahno) a contribué à l'officialisation des mécanismes encourageant l'engagement social et civique des jeunes. Nahno est devenu la plateforme nationale de coordination des bénévoles participant à la riposte publique contre la COVID-19. Plus de 30 000 jeunes se sont portés volontaires et 190 entreprises, organisations non gouvernementales et institutions publiques ont accepté de les accueillir. L'UNICEF et la République d'Azerbaïdjan ont collaboré en matière de sensibilisation aux droits de l'enfant en organisant des tables rondes éducatives et des sessions de formation destinées aux enfants, aux parents et aux enseignants. Le Mexique a créé un réseau national d'adolescentes et d'adolescents, composé de représentantes et représentants des 32 États du pays. Au Bangladesh, plus de 530 000 adolescentes et adolescents de

13 à 17 ans ont participé au dialogue politique par l'intermédiaire du Generation Parliament, une plateforme innovante lancée en 2019 pour inciter les jeunes à se mobiliser en faveur des droits de l'enfant.

24. Dans l'État plurinational de Bolivie, des groupes de jeunes ont été aidés à créer une organisation nationale de jeunes pour le climat, le Consejo Juvenil por la Madre Tierra (Conseil des jeunes pour la Terre nourricière), qui a pris des initiatives telles que la rédaction de projets de loi, l'organisation d'une campagne nationale de sensibilisation sur la réduction de l'utilisation des sacs en plastique et l'organisation de marches des « Vendredis pour le futur » dans les municipalités et les écoles. Les jeunes Boliviens ont désormais un programme collectif qui donne la parole aux acteurs locaux et qui facilite leur engagement aux côtés des décideurs politiques nationaux et internationaux. Au Nigéria, 67 540 filles ont participé en 2019 à l'initiative « Girl for Girl », acquérant des connaissances qui leur permettront de se défendre, de terminer leurs études et d'améliorer leurs résultats scolaires, tandis que 67 540 garçons dans 1 326 écoles ont participé aux groupes HeForShe, qui promeuvent des normes équitables en matière de genre et une masculinité positive.

III. Progrès accomplis dans les quatre grands domaines du Plan d'action « Un monde digne des enfants »

A. Promouvoir une existence saine

25. Malgré les progrès accomplis, garantir les droits de l'enfant à la survie et à un développement sain reste une tâche difficile à laquelle il faut s'atteler d'urgence. Entre 1990 et 2018, à l'échelle mondiale, le taux de mortalité des moins de 5 ans a diminué de 59 % et le nombre total de décès d'enfants de moins de 15 ans a baissé de 56 %⁶. Néanmoins, 6,2 millions d'enfants et de jeunes adolescentes et adolescents sont morts en 2018, dont environ 5,3 millions d'enfants de moins de 5 ans. Parmi eux, environ 2,5 millions sont morts au cours de leur premier mois de vie, durant lequel les risques de décès des enfants sont les plus élevés⁷. En outre, plus de 2 millions de bébés naissent mort-nés chaque année. La plupart des décès d'enfants surviennent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud ainsi que dans les ménages pauvres dans le monde entier. Si les tendances actuelles se maintiennent, 52 millions d'enfants de moins de 5 ans et environ 10 millions d'enfants de 5 à 14 ans mourront entre 2019 et 2030⁸. Pour éliminer les décès évitables de nouveau-nés d'ici à 2030, les pays doivent sans tarder étendre les soins de santé à tous les nouveau-nés, en particulier à ceux qui naissent trop tôt ou trop petits ou qui tombent malades. Jusqu'à 30 millions de nouveau-nés nécessitent des soins hospitaliers chaque année dans le monde.

26. Le rapport de mortalité maternelle mondial est passé de 342 décès pour 100 000 naissances vivantes à 211 décès pour 100 000 naissances vivantes, soit une baisse de de 38 %, entre 2000 et 2017. En 2017, environ 295 000 femmes sont mortes en couches. Pour atteindre l'objectif mondial de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, la mortalité maternelle doit être réduite de 6,4 % par an, contre 2,9 % actuellement. L'accès limité à du personnel qualifié pour les accouchements ou les soins obstétriques et néonataux d'urgence met en danger des millions de mères et de bébés dans le monde. C'est particulièrement le cas en Afrique et dans certaines régions d'Asie, où la mortalité maternelle est la plus forte⁹. D'énormes lacunes persistent pour ce qui est d'offrir des soins de santé de qualité, à un coût abordable,

⁶ Lucia Hug *et al.*, *Levels and Trends in Child Mortality: Report 2019* (New York, UNICEF, 2019).

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ Voir <https://data.unicef.org/topic/maternal-health/maternal-mortality>.

aux mères les plus pauvres partout dans le monde. Selon une étude, plus de 40 % des dépenses non alimentaires de plus de 5 millions de familles sont consacrées chaque année à des services de santé maternelle¹⁰.

27. L'accès à un ensemble de services essentiels pour la mère et le nouveau-né, tels que la présence d'un personnel qualifié pendant l'accouchement, l'accouchement dans un service de maternité et des soins obstétricaux de grande qualité, est indispensable pour réduire la mortalité maternelle et néonatale et la mortinatalité pendant l'accouchement. En 2019, on a enregistré 27,4 millions de naissances vivantes dans les établissements de santé de 52 pays fortement touchés qui mettaient en œuvre le plan d'action pour tous les nouveau-nés lancé par l'UNICEF et l'OMS en faveur de la santé maternelle et néonatale. Le Gouvernement équatorien a indiqué que 97 % des naissances chez les mères âgées de 10 à 14 avaient eu lieu en présence de soignants qualifiés en 2018, contre 55 % en 1990.

28. La vaccination est l'une des initiatives de santé publique les plus efficaces. En 2019, l'UNICEF et ses partenaires ont contribué à faire administrer à 65,7 millions d'enfants trois doses de vaccin pentavalent, contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche, dans 64 pays prioritaires et le vaccin contre la rougeole à 41,3 millions d'enfants dans des contextes humanitaires. En 2018, on a commencé à faire administrer le vaccin contre le papillomavirus humain dans huit autres pays, dont l'Italie, qui a appuyé des campagnes d'information en faveur de son utilisation. Deux autres pays ont introduit le vaccin antiméningococcique A. Le tétanos maternel et néonatal a été éliminé dans 47 des 59 pays à risque, en 2019 au Tchad et en République démocratique du Congo. Aucun cas de poliovirus sauvage n'ayant été signalé au Nigéria pour la troisième année, l'Afrique pourrait être certifiée exempte de poliovirus sauvage en 2020. Le nombre de cas de poliovirus dérivé d'une souche vaccinale a toutefois augmenté dans ce pays, dans d'autres États Afrique ainsi que dans certaines régions d'Asie.

29. Cependant, le monde n'est pas en voie d'atteindre les cibles fixées en matière de vaccination. La couverture vaccinale a stagné à environ 86 %, avec des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. La poliomyélite n'a pas été éradiquée et on observe une résurgence inquiétante de la rougeole. La stagnation du taux de couverture oblige les spécialistes de la vaccination à s'attaquer aux inégalités et à atteindre les enfants qui n'ont jamais été vaccinés, près de deux fois plus nombreux que ceux qui ont reçu certains vaccins.

30. La pneumonie, la diarrhée et le paludisme demeurent les principales causes de décès chez les enfants de moins de 5 ans et sont respectivement à l'origine de 15 %, 8 % et 5 % des décès dans le monde. Pour lutter contre ces maladies infantiles évitables et traitables, il faut garantir un accès adéquat aux soins de santé, tant dans les établissements que par l'intermédiaire des agentes et agents de santé communautaire et encourager le public à obtenir des soins. Des progrès sont en cours : entre 2016 et 2019, 26 millions d'enfants présumés atteints de pneumonie (9,5 millions en 2019) ont reçu des antibiotiques dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF dans 25 pays durement touchés et 190 315 agentes et agents de santé communautaire ont renforcé leurs compétences en matière de gestion de la maladie. En 2019, pour prévenir le paludisme, l'UNICEF a distribué des moustiquaires imprégnées d'insecticide à 24,8 millions de personnes dans 21 pays, y compris 1,6 million en situation de crise humanitaire dans 20 pays (5,4 millions depuis 2016).

31. En 2019, des activités multisectorielles d'éveil et des soins adaptés étaient proposés aux jeunes enfants dans davantage de pays. Néanmoins, le développement

¹⁰ UNICEF, *Healthy Mothers, Healthy Babies: Taking Stock of Maternal Health* (New York, 2019).

de seulement 72 % des enfants âgés de 36 à 59 mois, dans 74 pays pour lesquels des données comparables sont disponibles, est en bonne voie dans les domaines suivants : aptitude à lire, à écrire et à compter, développement physique, développement socio-émotionnel et apprentissage.

32. Le monde compte aujourd'hui 1,2 milliard de personnes âgées de 10 à 19 ans, soit la plus grande cohorte d'adolescents de l'histoire. On estime que 1,2 million d'adolescents meurent chaque année. Les causes des décès, notamment des traumatismes dus à un accident de la circulation et la noyade, sont pour la plupart évitables. Un grand nombre d'adolescentes et d'adolescents n'ont pas accès aux informations essentielles, aux services de qualité et à l'environnement protecteur dont ils ont besoin pour rester en bonne santé et ressentir du bien-être. Les filles sont particulièrement vulnérables. Chaque année, 23 millions d'adolescentes tomberaient enceintes et la mortalité maternelle, souvent liée au mariage des enfants, est une cause majeure de décès chez les filles âgées de 15 à 19 ans. En 2019, 74 % des naissances vivantes chez les mères adolescentes âgées de 15 à 19 ans dans 52 pays durement touchés ont eu lieu en présence de soignants qualifiés.

33. La santé mentale des adolescentes et des adolescents reste une question pressante. La dépression et l'anxiété représentent 16 % de la charge mondiale de morbidité et de blessures chez les jeunes âgés de 10 à 19 ans. Le suicide est l'une des cinq principales causes de décès chez les adolescents dans les pays à revenu élevé, à revenu intermédiaire et à faible revenu, le taux de suicide étant plus élevé chez les adolescents. En 2018, environ 70 % des écoles australiennes ont participé à l'initiative nationale sur la santé mentale dans l'éducation. Des soins de santé primaires adaptés aux priorités en matière de santé de l'adolescent sont essentiels pour améliorer la santé et le bien-être des adolescentes et adolescents et atteindre les objectifs de développement durable.

34. Le nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance a baissé au niveau mondial mais des inégalités persistent et la malnutrition, sous toutes ses formes, demeure un problème. Plus de la moitié des enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance vivent en Asie et deux sur cinq en Afrique, où leur nombre a augmenté. En 2019, 47 millions d'enfants de moins de 5 ans souffraient d'émaciation et plus d'un tiers d'entre eux (14 millions) d'émaciation sévère. Bien que l'émaciation soit souvent associée aux situations d'urgence, les enfants qui en souffrent vivent en grande majorité dans des situations de non-urgence et en Asie du Sud. À l'extrême opposé, 38 millions d'enfants de moins de 5 ans étaient en surpoids en 2019 ; ils étaient 30 millions en 2000. En 2019, l'Arménie a engagé un travail de terrain dans les écoles dans le cadre de son initiative de surveillance de l'obésité infantile. Elle a recueilli des données concernant 3 800 élèves de deuxième année du primaire.

35. En 2019, près de 5 millions d'enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère dans 70 pays ont eu accès à un traitement. Le nombre d'enfants ayant accès à des services de traitement et de soins continue d'augmenter mais il faut faire plus pour donner la priorité à la prévention. En 2019, par exemple, la Colombie a lancé son plan de lutte contre la malnutrition infantile pour la période 2019-2022. Elle entend réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans liée à la malnutrition en menant des activités intersectorielles et en proposant des mesures visant à faire respecter la réglementation et les directives relatives à la prise en charge des enfants souffrant de malnutrition modérée ou sévère.

36. La proportion d'enfants nourris exclusivement au sein a augmenté de plus de 20 % au cours des 10 dernières années. Par exemple, en Pologne, une mère peut bénéficier d'un congé de maternité se doublant d'un congé parental pour s'occuper d'un enfant pendant plus d'un an et, à son retour au travail, elle a le droit de prendre

des pauses pour allaiter. Toutefois, d'après les données les plus récentes disponibles, seuls 45 % des nourrissons de moins de 6 mois sont nourris exclusivement au sein.

37. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, environ la moitié des enfants âgés de 6 à 23 mois reçoivent le nombre minimum de repas et moins d'un tiers d'entre eux bénéficient d'une alimentation suffisamment diversifiée pour garantir un apport nutritif quotidien suffisant et favoriser une croissance saine. Seuls 18 % des enfants reçoivent l'alimentation de base (nombre de repas et variété des aliments) indispensable pour réduire le risque de malnutrition. À l'heure actuelle, l'enrichissement des aliments à domicile par l'adjonction de micronutriments bénéficie à près de 18 millions d'enfants dans 41 pays.

38. Des millions d'enfants continuent de souffrir de carences en vitamines et minéraux, qui sont à l'origine de retards au niveau de la croissance et du développement cognitif, d'un système immunitaire affaibli, de handicaps et de maladies, voire de décès. D'après les données les plus récentes recueillies par l'OMS, 42 % des enfants d'âge préscolaire et 33 % des femmes souffrent d'anémie, souvent en raison d'une carence en fer. L'enrichissement des aliments à grande échelle reste un moyen éprouvé de contrôler durablement les carences en micronutriments chez les enfants. En 2019, dans 147 pays, des mesures législatives imposaient que soit enrichi au moins l'une des substances suivantes : le sel, les huiles alimentaires ou les graines de céréales. Dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF, 250 millions d'enfants dans le monde ont reçu des compléments de vitamine A qui pourraient leur sauver la vie. Plus de 194 millions d'enfants ont bénéficié d'un traitement anthelminthique préventif. Grâce aux efforts déployés ces deux dernières décennies à l'échelle mondiale pour lutter contre les troubles dus à une carence en iode, 89 % de la population mondiale consomme du sel iodé et le nombre de pays où la population générale présente une carence en iode est passé de 113 en 1993 à 25. Un risque d'excès d'apport en iode a été identifié dans 13 pays seulement.

39. En 2019, alors que les déficits de ressources et de capacités résultant de l'absence de hiérarchisation des grandes orientations étaient à l'origine des insuffisances observées en matière de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans certaines régions et écoles, 2,8 millions d'enfants dans des situations d'urgence ont eu accès à de tels services et programmes à l'école et dans d'autres lieux d'apprentissage. Un million de filles et de femmes ont bénéficié de services de gestion de l'hygiène menstruelle. On a redoublé d'efforts afin que la résilience climatique soit systématiquement prise en compte dans les programmes relatifs à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène mais il reste encore beaucoup à faire.

B. Dispenser un enseignement de qualité

40. La crise de l'apprentissage constitue une menace pour les enfants. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, 53 % des enfants de 10 ans (80 % dans les pays pauvres) ne savent ni lire ni comprendre un récit simple à la fin de l'école primaire¹¹. Au moment de l'établissement du présent rapport, le risque que l'éducation de jusqu'à 1,6 milliard d'apprenants dans le monde (92 %) soit interrompue en raison des mesures prises pour endiguer la pandémie de COVID-19 était élevé¹².

41. L'éducation contribue à réduire la pauvreté, à favoriser une croissance économique durable, à prévenir les inégalités et les injustices, à améliorer la santé (en

¹¹ Banque mondiale, « Learning poverty », note d'information (Washington, 15 octobre 2019).

¹² UNICEF, « UNICEF response to the COVID-19 pandemic: background paper for the Executive Board » (New York, juin 2020).

particulier celle des femmes et des enfants), à apprendre aux enfants et aux adolescents à être autonomes et à protéger la planète. Il ne s'agit pas seulement d'envoyer les enfants à l'école. L'apprentissage doit être efficace. Les problèmes liés à l'éducation sont plus importants dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur mais les pays à revenu intermédiaire supérieur et à revenu élevé, dans lesquels l'accès à l'éducation est universel ou quasi universel, continuent eux aussi de se heurter à des problèmes considérables en matière d'apprentissage et d'équité.

42. Si la crise de l'apprentissage n'est pas réglée d'urgence et que les tendances actuelles se maintiennent, 420 millions d'enfants d'âge scolaire des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire n'acquerront pas les compétences les plus élémentaires pendant leur enfance et 825 millions ne posséderont pas les aptitudes de base du secondaire d'ici à 2030¹³. Les données relatives à la crise de l'apprentissage et la prise de conscience de sa gravité font qu'il existe un consensus de plus en plus large sur la nécessité de mener d'urgence une action coordonnée, comme indiqué dans les objectifs de développement durable.

43. Selon l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le monde a atteint l'objectif de parité des sexes à tous les niveaux d'enseignement à l'exception de l'enseignement postsecondaire. Toutefois, ce constat ne se vérifie pas pour toutes les régions, ni pour tous les pays, ni pour tous les groupes de pays classés selon le revenu. Dans certains pays à faible revenu, l'indice de parité des sexes cache les graves injustices dont sont victimes les filles les plus pauvres.

44. La crise de l'apprentissage commence tôt. Les enfants qui participent à des programmes d'enseignement préprimaire ont deux fois plus de chances d'être en bonne voie de maîtriser les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul que ceux qui n'y participent pas. À l'échelle mondiale, la moitié des enfants d'âge préscolaire sont privés de cette possibilité ; dans les pays à faible revenu, où moins de 2 % du budget alloué à l'éducation sont consacrés à l'enseignement préprimaire, 80 % d'entre eux n'ont pas accès à de tels programmes¹⁴. En ce qui concerne les financements nationaux et internationaux, l'enseignement préprimaire reste invisible. Si ces tendances ne sont pas inversées et si les problèmes liés au financement, à la qualité de l'enseignement et à l'égalité d'accès ne sont pas réglés, on laissera passer une occasion formidable d'enrichir le capital humain de la planète et d'aider les enfants à réaliser pleinement leur potentiel.

45. Il faut d'urgence développer, repenser et transformer les systèmes d'éducation et d'apprentissage afin d'offrir à tous les enfants et adolescents, en particulier à ceux qui sont marginalisés ou dans des situations d'urgence, des possibilités d'éducation de qualité qui leur permettent d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir à l'école, au travail et dans la vie. D'après les données les plus récentes, un quart des jeunes âgés de 15 à 24 ans dans le monde sont déscolarisés et sans emploi ni formation. Plus de deux fois plus de filles et de femmes (37 %) que de garçons et d'hommes (14 %) se trouvent dans cette situation, ce qui montre que, dans l'ensemble, les femmes sont défavorisées sur le marché du travail¹⁵.

¹³ Commission internationale pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde, « La génération d'apprenants : investir dans l'éducation pour un monde en pleine évolution » (2016).

¹⁴ UNICEF, *Un monde prêt à apprendre : Accorder la priorité à une éducation préscolaire de qualité* (New York, avril 2019).

¹⁵ Organisation internationale du Travail et UNICEF, *GirlForce: Skills, Education and Training for Girls Now* (Genève et New York, 2018).

46. Les enfants et les jeunes présentant un handicap sont confrontés à divers obstacles à l'éducation : infrastructures scolaires et outils pédagogiques non adaptés à leurs besoins et manque de mobilisation et mauvaise gestion de la part des gouvernements. Il importe au plus haut point de promouvoir une planification du secteur de l'éducation qui inclue les enfants présentant un handicap pour accroître la fréquentation scolaire et améliorer les processus d'apprentissage et les résultats. Il n'existe pas de données comparables à l'échelle internationale sur l'éducation tenant compte du handicap en raison, notamment, de l'absence de données et de définitions communes permettant de ventiler les données. Dans le cadre de l'initiative en faveur de l'éducation inclusive, un fonds d'affectation spéciale multidonateur administré par la Banque mondiale et mis en place en 2019, l'UNICEF et la Banque mondiale déploient des efforts pour améliorer la collecte de données et d'éléments concrets concernant les enfants présentant un handicap, renforcer la capacité des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux à analyser et planifier le secteur de l'éducation inclusive et évaluer des systèmes d'examen, d'évaluation et d'orientation modulables au profit des enfants présentant un handicap.

47. L'éducation des enfants en situation d'urgence manque cruellement de ressources, 2,6 % seulement des fonds humanitaires étant consacrés à l'éducation¹⁶. Le contraste est frappant avec les besoins d'apprentissage des enfants durant et après des situations de conflit et d'urgence. On estime que 128 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire et le secondaire, dont 67 millions de filles, ne sont pas scolarisés dans les pays touchés par une crise. Seule la moitié des enfants réfugiés vont à l'école primaire et moins d'un quart d'entre eux sont scolarisés dans le secondaire¹⁷. Dans les pays touchés par un conflit, les enfants ont 30 % de chances en moins d'achever le cycle d'enseignement primaire et 50 % de chances en moins d'achever le premier cycle de l'enseignement secondaire que les enfants vivant dans d'autres contextes¹⁸.

48. Néanmoins, l'éducation continue de ne pas être une priorité première du secteur humanitaire, qui ne lui consacre toujours pas de fonds suffisants. En décembre 2019, 67 % des fonds humanitaires destinés à l'éducation pour l'année civile n'avaient pas été reçus¹⁹. En 2019, plus de 7 millions d'enfants en situation d'urgence ont bénéficié d'un enseignement scolaire ou non scolaire. Certains pays prennent des mesures pour veiller à ce que les enfants migrants et réfugiés puissent jouir de leur droit à l'éducation. Par exemple, le Ministère indonésien de l'éducation et de la culture a affirmé que les enfants réfugiés qui remplissaient certaines conditions devaient avoir accès à l'éducation.

C. Protéger contre la maltraitance, l'exploitation et la violence

49. En 2019, de nouveaux progrès ont été faits pour ce qui est de faire respecter le droit de l'enfant à une protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, les approches multisectorielles étant bien mieux prises en compte dans la manière d'aborder cette question. Dans plus de 150 pays, l'UNICEF a permis à plus de 2,7 millions d'enfants ayant subi des violences d'avoir accès à des services sanitaires, sociaux ou judiciaires et à des services d'application des lois (17 % de plus qu'en

¹⁶ Service de surveillance financière, contributions à l'aide humanitaire en 2019.

¹⁷ Ben Sadek, *Left Out, Left Behind: Adolescent Girls' Secondary Education in Crises*, p. 30 (Plan International, 2019).

¹⁸ Commission internationale pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde, « La génération d'apprenants ».

¹⁹ Service de surveillance financière, appels et plans d'intervention en 2019.

2018). Près de 2,3 millions de parents et de pourvoyeurs de soins ont bénéficié de programmes de prévention de la violence (10 % de plus qu'en 2018).

50. La coalition mondiale « Safe to Learn » (Apprendre en sécurité) a été lancée pour mettre fin à la violence dans les écoles et à leurs abords et l'UNICEF a aidé 24 pays à appliquer le modèle d'intervention nationale élaboré par l'Alliance mondiale « WeProtect », pour protéger les enfants contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en ligne. Les pays ont adopté différentes stratégies de protection en ligne. Par exemple, au Portugal, des enfants participent à un projet mené à l'aide de la technologie ; en Slovaquie, une stratégie nationale de protection de l'enfant dans l'environnement numérique a été mise au point. Par ailleurs, l'Organisation de la coopération islamique a proposé que des mesures législatives et administratives soient prises pour renforcer le contrôle parental et mettre en place des garde-fous sur Internet.

51. En 2019, on a accordé une attention particulière au rôle du personnel des services sociaux dans l'intensification de l'action et de la mobilisation en faveur du renforcement des systèmes de protection de l'enfance. Sur les 137 pays qui ont reçu un appui à cet égard, 35 ont déclaré être dotés de solides systèmes d'assurance de la qualité, un chiffre en hausse de 9 % par rapport à 2018. L'UNICEF et l'Alliance mondiale pour les travailleurs des services sociaux ont publié des lignes directrices sur la question et le Luxembourg a élaboré des directives sur les procédures que les spécialistes s'occupant de cas d'enfants victimes de violences corporelles, d'atteintes sexuelles ou de négligence doivent suivre. La Mongolie a presque multiplié par sept le budget qu'elle consacre au développement de l'enfant et aux services de protection de l'enfance entre 2017 et 2019.

52. En 2019, le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique a dégagé un consensus sans précédent sur la manière de traiter les registres et statistiques de l'état civil et la gestion de l'identité, notamment l'enregistrement des naissances. Treize pays prioritaires, où vit un peu plus d'un enfant non enregistré sur trois dans le monde, reçoivent une aide pour intensifier l'action menée. La même année, 80 pays ont reçu une aide en vue de garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances et 21,7 millions de naissances ont été enregistrées, un chiffre en hausse de 35 % par rapport à 2018. En 2019, le Malawi a poursuivi la mise en place de l'enregistrement obligatoire des naissances, qui devrait être achevée en 2020 dans tous les districts. L'objectif est d'enregistrer toutes les naissances et de délivrer des certificats de naissance à tous les enfants de moins de 16 ans.

53. Des évaluations conjointes indépendantes du Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants et du Programme commun FNUAP-UNICEF de lutte contre les mutilations génitales féminines ont été achevées en 2019. Il en ressort que ces programmes montrent bien de quelle façon l'action commune d'entités des Nations Unies peut offrir des moyens d'action essentiels sur le plan politique et en ce qui concerne les orientations et les programmes afin de trouver et de mettre en œuvre des solutions collectives pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier la cible 5.3 associée aux objectifs visant à éliminer les pratiques préjudiciables. En 2019, plus de 5,7 millions d'adolescentes dans 45 pays ont bénéficié d'une assistance en matière de prévention et de soins concernant le mariage d'enfants et plus de 150 000 filles et femmes dans 15 pays ont bénéficié de services de prévention et de protection concernant les mutilations génitales féminines, un chiffre en hausse de 59 % par rapport à 2018.

54. En 2019, l'ONU a redoublé d'efforts pour renforcer l'action collective menée en faveur de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les situations de crise humanitaire. Le nombre de pays prioritaires est ainsi passé de 16 en

2018 à 32 en 2019 dans six régions²⁰. La communauté humanitaire a pris des mesures pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles dès le début de l'intervention humanitaire au Mozambique après le passage du cyclone Idai. Au total, plus de 8,9 millions de personnes ont eu accès à un moyen de signaler des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles en 2019, un chiffre en hausse de 27 % par rapport à 2018.

55. En 2019, une impulsion a été donnée à l'action menée pour défendre les droits des enfants privés de protection parentale par l'adoption de la résolution phare 74/133 de l'Assemblée générale sur les droits de l'enfant, qui vise particulièrement à interdire la séparation des familles et à mettre fin au placement d'enfants en institution.

56. L'UNICEF a aidé 106 pays à faire progresser la réforme de la prise en charge et 128 pays à prendre des mesures pour améliorer l'accès des enfants à la justice ; 22 pays ont déclaré être dotés de systèmes spécialisés de justice pour mineurs.

57. En 2019, deux plateformes essentielles ont été créées pour renforcer la coordination et la cohérence des lignes d'action concernant les migrants et les réfugiés : le Réseau des Nations Unies sur les migrations, chargé de coordonner l'appui que le système des Nations Unies apporte aux États Membres, et le Forum mondial sur les réfugiés, chargé de recenser les engagements concrets concernant la mise en œuvre du cadre de suivi du pacte mondial sur les réfugiés. En 2019, des services de protection ont été fournis à 1,7 million d'enfants en situation de déplacement, notamment les services suivants : soutien psychologique et psychosocial, aide juridictionnelle en vue d'améliorer l'accès à la justice et aux procédures d'octroi de l'asile et dispositifs de prise en charge de remplacement face à la détention d'enfants immigrants.

58. Des efforts concertés ont été déployés pour renforcer la portée et les effets de l'aide humanitaire et de l'inscrire dans la durée. En 2019, 3,3 millions de femmes et de filles ont reçu une aide humanitaire portant sur la prévention et l'atténuation de la violence fondée sur le genre et les moyens d'y faire face. En outre, 3,7 millions d'enfants et d'adolescentes et adolescents ont bénéficié au niveau local d'un accompagnement psychosocial et de services de santé mentale. On a fourni une aide à des millions d'enfants touchés par des conflits armés, des catastrophes naturelles et des situations d'urgence sanitaire publique dans plus de 70 situations de crise humanitaire. Plus de 4,3 millions de filles et de garçons se trouvant dans des zones touchées par les mines terrestres et d'autres armes explosives dans 22 pays ont bénéficié d'interventions de prévention et d'assistance aux victimes. En 2019, près de 52 000 enfants ont bénéficié de services d'appui, notamment de services de recherche et d'une protection de remplacement. Dans 19 pays, l'UNICEF a aidé au total 14 400 enfants qui avaient quitté les forces armées ou des groupes armés à avoir accès aux soins et à des services de réintégration.

D. Lutter contre le VIH/sida

59. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) appuie une action interinstitutions recouvrant la prévention, le traitement, les soins et le soutien aux personnes vivant avec le VIH et contribuant à atténuer les effets de l'épidémie. Le cadre « Start Free, Stay Free, AIDS Free » (naître sans le VIH, vivre sans le VIH et sans sida) (les « three frees »), une initiative lancée en 2016 par ONUSIDA et le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, présente un ensemble d'interventions visant à mettre fin à la menace que le sida représente pour la santé des enfants et des adolescentes et adolescents auxquelles sont associées des cibles d'accélération très rapide de la riposte (*super fast-track targets*).

²⁰ Voir https://www.unicef.org/about/execboard/files/2019-10-ED_annual_report-FR-ODS.pdf.

Ce cadre permet de mener des activités ciblées dans 23 pays prioritaires comptant un nombre important d'enfants, d'adolescents et de jeunes vivant avec le VIH²¹.

60. Le taux de couverture du traitement antirétroviral chez les femmes enceintes vivant avec le VIH a presque doublé, passant de 44 % en 2010 à plus de 80 % en 2018, ce qui a permis de réduire le nombre de nouvelles infections infantiles résultant de la transmission mère-enfant, passé de 240 000 en 2010 à 130 000 en 2018. Toutefois, la cible d'accélération très rapide de la riposte, fixée à 95 % pour 2020 n'a pas été atteinte et le rythme des progrès a ralenti ces dernières années. Le taux de transmission verticale du VIH demeure élevé. Il est de 12,7 % à l'échelle mondiale. Dans des pays gravement touchés par le VIH, même dans ceux où les taux de traitement sont élevés, des facteurs tels que des insuffisances dans la continuité des soins, une observance thérapeutique qui laisse à désirer et de nouvelles infections contractées par les mères durant la grossesse ou pendant la période d'allaitement continuent d'entraîner des taux élevés de transmission mère-enfant.

61. Les partenaires des « three frees » ont appliqué plusieurs stratégies pour améliorer le sort des mères et faire en sorte qu'elles ne transmettent pas le VIH à leurs nourrissons, notamment les stratégies suivantes : donner la priorité à la prévention du VIH chez les femmes enceintes et les femmes allaitantes ; élargir l'accès à des soins prénatals complets ; une fois le traitement antirétroviral commencé, s'attaquer aux facteurs qui conduisent à des insuffisances dans la continuité des soins, notamment la faiblesse des systèmes de santé, une dépendance excessive à l'égard des services fournis dans les établissements sans liens solides avec les systèmes communautaires, l'éloignement, la décentralisation insuffisante des services et les frais mis à la charge des patients dans de nombreux pays, ce qui dissuade des personnes d'avoir recours aux services.

62. On a observé une hausse modérée du taux de traitement antirétroviral chez les enfants de 14 ans ou moins mais la cible d'accélération très rapide de la riposte, fixée à 95 % pour 2020, est loin d'être atteinte. Plus de 600 000 enfants vivant avec le VIH dans le monde n'ont pas accès au traitement antirétroviral. Ce déficit fait apparaître des insuffisances en matière de diagnostic et dans la mise en route d'une thérapie antirétrovirale chez les nourrissons et les jeunes enfants qui ont entraîné le décès, lié au VIH, de 100 000 enfants en 2018. Les enfants qui n'ont pas bénéficié de services de diagnostic lorsqu'ils étaient nourrissons ou qui ont contracté l'infection pendant la période d'allaitement ont souvent un accès limité aux services de dépistage du VIH. Bien qu'il existe de nombreux points d'entrée pour le dépistage, les services sont irréguliers, même dans les structures à forte capacité et lorsqu'il est établi que l'enfant est infecté par le VIH. En outre, on n'offre pas toujours un traitement antirétroviral aux enfants.

63. On estime qu'en 2018 1,6 million d'adolescentes et d'adolescents (âgés de 10 à 19 ans), dont 190 000 nouvellement infectés, vivaient avec le VIH dans le monde (soit cinq fois plus que la cible correspondante d'accélération très rapide de la riposte). En Afrique subsaharienne, quatre nouvelles infections sur cinq chez les adolescents sont contractées par des adolescentes. Malgré une baisse de 25 % des nouvelles infections chez les adolescentes et les jeunes femmes (âgées de 15 à 24 ans) depuis 2010, le taux d'infection dans ce groupe de population reste plus de trois fois supérieur à la cible d'accélération très rapide de la riposte fixée pour 2020.

64. Entre 2010 et 2018, le pourcentage de nouvelles infections chez les adolescents et les jeunes âgés de 15 à 24 ans a diminué de 23 % à l'échelle mondiale. Toutefois,

²¹ Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Inde, Indonésie, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

peu de progrès ont été réalisés en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale ou en Amérique latine et dans les Caraïbes et le nombre de nouvelles infections a augmenté de manière considérable dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ainsi qu'en Europe et en Asie centrale. Les jeunes représentent une proportion assez importante (20 % à 40 %) des populations les plus à risque.

65. Pour atteindre les adolescents les plus vulnérables, une assistance ciblée et personnalisée doit être proposée. Afin que celle-ci soit efficace et à l'échelle voulue, il faut bien réfléchir à la planification et à la prestation. On mentionnera notamment les points de blocage suivants : a) faiblesse du ciblage géographique dans certaines zones du territoire national où la transmission du VIH est une réalité ; b) recherche incomplète et manque de mesures destinées à atteindre les adolescents à risque ; c) manque de données permettant d'estimer la taille de la population (adolescents à risque) en vue de faire plus en matière de planification ; d) fait que l'assistance fournie aux adolescents ne correspond qu'en partie aux risques auxquels ils sont exposés et à leurs besoins plus larges en matière de développement ; e) insuffisances dans le contrôle et la fourniture de l'ensemble de services dans tous les secteurs.

66. En 2018, le nombre d'enfants ayant perdu un de leurs parents ou les deux à cause du sida s'élevait encore à près de 15 millions. Toutefois, des progrès remarquables ont été réalisés au cours des 10 dernières années pour ce qui est de réduire les incidences sociales et économiques du VIH et du sida sur les enfants et les familles. Les évaluations des programmes nationaux de protection sociale montrent que la protection sociale, en particulier les transferts en espèces, peuvent contribuer à l'amélioration de l'accès à la santé, à l'éducation et à la nutrition, au renforcement des réseaux sociaux, à l'amélioration de l'accès au traitement et à la prévention du VIH/sida, et à la réduction de la vulnérabilité et de la prise de risques des adolescents.

IV. Perspectives d'avenir

67. Moins d'un an après le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant et alors que la décennie d'action commence à peine, le monde n'est pas en voie d'atteindre un grand nombre d'objectifs de développement durable concernant les enfants. La réalisation des droits de l'enfant est au cœur du développement durable. Si l'on ne fait pas plus pour atteindre ces objectifs, la promesse du Programme 2030 ne pourra pas être tenue. Afin d'y parvenir, il faudra consacrer des efforts considérables à des initiatives porteuses de transformation qui devront être menées à grande échelle pour promouvoir la santé, la nutrition, l'apprentissage et la protection des enfants, en donnant la priorité aux plus vulnérables d'entre eux, notamment à ceux qui se trouvent dans des situations précaires et dans des situations de crise humanitaire. Les entités des Nations Unies travaillent en collaboration étroite pour apporter un appui aux États membres, contribuer au renforcement des systèmes nationaux et accroître leur résilience, mobiliser de nouveaux partenaires et avoir recours à de nouvelles modalités de financement, intensifier les mesures qui ont fait leurs preuves et trouver des solutions novatrices en vue d'atteindre les enfants qui risquent le plus d'être laissés de côté.

68. La pandémie de COVID-19 et la crise économique à laquelle elle a conduit surviennent dans un monde qui a déjà pris du retard pour ce qui est des engagements pris à l'égard des enfants et risquent de compromettre davantage les efforts faits aux fins de la réalisation des droits de l'enfant et des objectifs de développement durable. La pandémie et les mesures prises pour l'enrayer portent un coup au fonctionnement des services sociaux essentiels destinés aux enfants et mettent à rude épreuve les systèmes nationaux, ce qui met en péril l'éducation, la sécurité, la santé, le bien-être et l'avenir des enfants. Les enfants les plus vulnérables, notamment ceux qui vivent

dans la pauvreté, les enfants réfugiés et migrants et les enfants touchés par un conflit ou une situation précaire, qui sont déjà exposés à des risques accrus et ont un accès limité aux services essentiels et des possibilités d'apprentissage réduites, sont les plus durement touchés.

69. La COVID-19 risque de déclencher une crise des droits de l'enfant. Une action rapide et concertée doit être engagée par les organismes des Nations Unies, les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les autres partenaires afin de préserver les progrès accomplis dans le monde au profit des enfants et de veiller à ce que les plus vulnérables ne soient pas laissés pour compte. Pour lutter contre les menaces découlant de la pandémie et de ses conséquences socioéconomiques, l'UNICEF, en collaboration avec d'autres partenaires de développement, a défini une série de mesures prioritaires visant à garantir la santé et la sécurité des enfants : faire en sorte que les enfants aient accès à l'eau et aux services d'assainissement et d'hygiène ; veiller à ce que les enfants continuent d'apprendre ; aider les familles à répondre aux besoins élémentaires de leurs enfants et à prendre soin d'eux ; protéger les enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance ; protéger les enfants réfugiés et migrants et ceux qui sont touchés par un conflit. Notre action collective face à la crise de COVID-19 donnera le ton à la décennie d'action. Pour réaliser l'ambition exprimée dans les objectifs de développement durable et bâtir un monde digne des enfants, il faudra passer à la vitesse supérieure afin d'accomplir bien plus rapidement des progrès durables et de faire respecter les droits de l'enfant.
